Tranquillité et sécurité publiques

A Grand Quevilly la tranquillité et la sécurité sont au cœur des actions de la municipalité pour le quotidien des Quevillais. La Ville déploie des moyens pour s'assurer de la sûreté de ses habitants en lien avec tous les acteurs de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité.

- La vidéoprotection et le centre de supervision urbain
- <u>Un réseau de partenariats</u>
- <u>Un lien permanent avec les établissements scolaires</u>
- Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinguance (CLSPD)



La vidéoprotection et le centre de supervision urbain

Grand Quevilly dispose d'un centre de supervision urbain, dans les locaux de la police municipale. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des caméras de vidéoprotection de la Ville.

73 caméras assurent 141 vues (deuxième réseau de vidéoprotection de la Métropole après Rouen). Elles filment 24h/24 et 7j/7 et les images enregistrées sont conservées pendant 30 jours. 3 packs mobiles s'y ajoutent selon les besoins pour surveiller certains endroits sensibles.

Conformément à la loi, les caméras de vidéoprotection ne peuvent filmer que l'espace public. Les habitations et zones privées sont floutées pour assurer le respect de la vie privée.

Les images filmées sont utilisées dans le cadre d'enquêtes de la police nationale ou de la gendarmerie. Un partage des images en direct avec le commissariat central de Rouen vient d'être mis en place par la Ville et la police nationale, pour une meilleure réactivité en cas d'incident.

Les caméras permettent également de constater des infractions au code de la route et au stationnement. Des agents habilités peuvent constater des faits et les signaler. Les conducteurs verbalisés reçoivent les contraventions à domicile, c'est la vidéo-verbalisation.



Un réseau de partenariats

La Ville travaille en partenariat avec les différents acteurs locaux de la sécurité. Ce travail collectif est essentiel. Tous ces partenariats forment un réseau important sur lequel s'appuyer en cas de besoin.

Police nationale

La police municipale et la police nationale travaillent en étroite collaboration sur le territoire de Grand Quevilly : contrôles et patrouilles communes, renfort en cas de faits constatés, diagnostic du contrat de sécurité commerçants avec le référent sécurité de la police nationale, réunions trimestrielles...

Quevilly Habitat

Pour assurer la sécurité des Quevillais aux alentours de leur habitation, la police municipale travaille en relation avec le service

tranquillité de Quevilly Habitat pour identifier les problématiques de voisinage et intervenir auprès des locataires de façon complémentaire.

APRE

L'APRE (association de prévention de la région elbeuvienne) est une association spécialisée dans la prévention qui intervient pour la Ville auprès des jeunes et des familles.

Transdev

Pour renforcer la sécurité dans les transports en commun, la Ville a signé une convention avec Transdev. Ce partenariat permet aux polices municipale, nationale et à Transdev d'agir ensemble dans les transports pour la sécurité des passagers.

Communes voisines

La Ville collabore étroitement avec les communes voisines pour coordonner des actions de prévention et de lutte contre la délinquance. Ces partenariats permettent de mutualiser les ressources, de partager les informations et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Procureur

Le maire est tenu de signaler au procureur de la République les crimes ou les délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.



Un lien permanent avec les établissements scolaires

Les polices municipale et nationale sont en lien avec les établissements scolaires du territoire : collèges Jean-Texcier, Edouard-Branly et Claude-Bernard mais aussi les lycées Val de Seine. Cette relation directe permet de prévenir les risques. Si les établissements ont connaissance d'une situation tendue, les forces de l'ordre sont informées et peuvent ainsi prévoir une patrouille à la sortie des cours par exemple.

Par ailleurs, une convention avec les lycées et collèges a été signée pour la mise en place de mesures de responsabilisation. Ce dispositif, à l'initiative de l'Éducation nationale, vise les élèves qui font l'objet de sanction de la part de leur établissement. Il s'agit d'accueillir durant trois demi-journées au sein d'un service municipal des jeunes exclus de leur établissement.



Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Grand Quevilly joue un rôle central dans la gestion de la politique locale de sécurité. Présidé par le Maire, il se réunit au moins deux fois par an pour échanger sur les faits de délinquance, définir les priorités locales et coordonner les actions de prévention. En tant qu'instance de pilotage, le CLSPD réunit divers acteurs de la sécurité et de la prévention (police, justice, services municipaux, éducation, bailleurs, éducateurs...) pour renforcer la concertation et l'efficacité des interventions.